

01 Mar 2024 -17:58

Appartient à Conseil des ministres du 1er mars 2024

## Élargissement de l'utilisation de la procédure électronique par le Conseil d'État

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé le projet d'arrêté royal élargissant l'utilisation de la procédure électronique par le Conseil d'État.

La procédure électronique devant la section du contentieux administratif du Conseil d'État est entrée en vigueur au début de l'année 2014. Force est de constater que son utilisation, qui est facultative, est un réel succès. Aujourd'hui, environ 85 % des dossiers pendants sont au moins partiellement électroniques.

Lors de l'instauration de ce système, il avait été décidé d'uniquement utiliser cette possibilité pour certains contentieux : la suspension, l'annulation et le recours en cassation.

Plusieurs règlements de procédure spécifiques ont été modifiés afin d'y intégrer la possibilité de recourir à la procédure électronique et d'élargir la possibilité de recours.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

*Projet d'arrêté royal modifiant divers arrêtés relatifs à la procédure devant le Conseil d'État afin d'y intégrer la possibilité de recourir à la procédure électronique*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique  
Rue de la Loi, 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 488 0511  
<https://verlinden.belgium.be>  
[info@verlinden.belgium.be](mailto:info@verlinden.belgium.be)

Nick Gyselincx  
Porte-parole  
+32 473 33 30 53  
[press@verlinden.belgium.be](mailto:press@verlinden.belgium.be)